

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 juin 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie  
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame  
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa  
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur  
Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin  
ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE,  
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers  
municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2022 adopté par délibération du 16 décembre 2021

Vu le Budget supplémentaire adopté par délibération du 14 avril 2022

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel communal » du 22 juin 2022

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le budget 2022 afin d'intégrer certaines dépenses et recettes

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 4 abstentions (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA)

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 de 2022 du budget général de la commune tel que présenté s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	22 990	
012	Charges de personnel	-10 000	
65	Autres charges de gestion courante	-26 688,50	
023	Virement à la section d'investissement	6 202,50	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		25 000
74	Dotations, subventions et participations		-32 496
<b>TOTAL</b>		<b>-7 496</b>	<b>-7 496</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
20	Immobilisations incorporelles (y compris les opérations)	82 860	
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	-170 025	
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	-490 000	
16	Emprunts et dettes assimilées		-583 367,50
021	Virement de la section de fonctionnement		6 202,50
<b>TOTAL</b>		<b>-577 165</b>	<b>-577 165</b>

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Total des deux sections</b>	<b>-584 661</b>	<b>-584 661</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 juin 2022

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

